



COMMUNE DE LA BRUYERE  
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M .....

.....

Madame,  
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que trois points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 24 février 2022 en la Maison des Citoyens de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Laurent Botilde, Conseiller Communal MR.

Ils sont libellés de la manière suivante :

**1) Point supplémentaire portant l'état d'avancement des mesures prises en matière de lutte contre les inondations, adressé au Collège.**

Lors du Conseil communal du 28 octobre dernier, nous avons pu assister à une présentation des actions finalisées, en cours et futures en matière de lutte contre les inondations.

Pourriez-vous faire le point sur les avancées enregistrées dans ce dossier ?

**2) Point supplémentaire portant les règles encadrant l'utilisation de l'identité visuelle de l'Administration communale, adressé à l'Echevine de l'information et de la communication, Madame Rachelle Vafidis.**

En séance du Conseil communal du 17 décembre 2020, le groupe MR a interrogé l'Echevine en charge de l'information et de la communication sur les règles encadrant l'utilisation de la nouvelle identité visuelle et du logo de l'Administration communale.

À la suite de notre intervention, monsieur le Président du Conseil communal avait fait la proposition qu'une charte soit rédigée afin de baliser les règles portant sur l'utilisation de l'identité visuelle et du logo de la commune, en y associant l'ensemble des partis politiques.

Toujours sur ce même point, lors du Conseil communal du 28 janvier 2021, il nous a été répondu que le (la) juriste dont le recrutement était en cours, se verrait confier la

mission d'établir un règlement relatif aux modalités d'emploi et de disposition de ce visuel communal.

Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier ?

**3) Point supplémentaire portant, sur la remise en état du clocher de Warisoulx, adressé à l'Echevine en charge des Cultes, Madame Valérie Buggenhout.**

En séance du Conseil Communal du 26 juin 2021, il était indiqué en réponse à notre question qu'un Comité de pilotage s'était créé et comprenait, outre une partie du Collège, l'Evêché, la Fabrique d'Eglise ainsi que les services communaux de l'urbanisme et des travaux.

Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier depuis le 26 juin 2021?

La Bruyère, le 23 février 2022

Le Directeur général,

Y. GROIGNET



Le Bourgmestre,

Y. DEPAS